

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
19 AOÛT 2024**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de North Hatley, à 13h30.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| 1.                | Elizabeth FEE         |
| 2. Carrol HALLER  | 5. David WILSON       |
| 3. Danielle DUPRÉ | 6. Andrew J PELLETIER |

ABSENT(S) : Michel DESROSIERS

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Marcella Davis-Gerrish

EST AUSSI PRÉSENT Monsieur Bruno Bélisle, directeur général adjoint

**L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Règlement d'emprunt – Adjudication d'un emprunt par billet
4. Règlement d'emprunt – Concordance des emprunts par billets
5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
6. Levée de l'assemblée

**2024-08-19.01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, ELIZABETH FEE PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

INTERVENANTS		OBJETS
	Q	
	R	

**2024-08-19.02**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT – ADJUDICATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	19 août 2024	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	26 août 2024
Montant :	486 200 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité du village de North Hatley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 26 août 2024, au montant de 486 200 \$;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
19 AOÛT 2024**

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG**

88 400 \$	4,21000 %	2025
92 600 \$	4,21000 %	2026
97 100 \$	4,21000 %	2027
101 600 \$	4,21000 %	2028
106 500 \$	4,21000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,21000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

88 400 \$	4,05000 %	2025
92 600 \$	3,75000 %	2026
97 100 \$	3,80000 %	2027
101 600 \$	3,85000 %	2028
106 500 \$	3,90000 %	2029

Prix : 98,91900

Coût réel : 4,23854 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG est la plus avantageuse;

Il est proposé par ANDREW J PELLETIER appuyé par DAVID WILSON et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du village de North Hatley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU LAC MEMPHREMAGOG pour son emprunt par billets en date du 26 août 2024 au montant de 486 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2007-515 et 2024-762. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-08-19.03

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT – CONCORDANCE DES BILLETS**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de North Hatley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 486 200 \$ qui sera réalisé le 26 août 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007-515	476 700 \$
2024-762	9 500 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

MOI, DAVID WILSON PROPOSE

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
19 AOÛT 2024**

- 1) les billets seront datés du 26 août 2024;
- 2) les intérêts seront payables semi annuellement, le 26 février et le 26 août de chaque année;
- 3) les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4) 4) les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2025.</b>	<b>88 400 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>92 600 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>97 100 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>101 600 \$</b>	
<b>2029.</b>	<b>106 500 \$</b>	<b>(à payer en 2029)</b>
<b>2029.</b>	<b>0 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

2024-08-15.04

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

MOI, ANDREW J PELLETIER, PROPOSE

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

VOTE POUR :		VOTE CONTRE :		ABSTENTION :	
ADOPTION :	ADOPTÉ				

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
19 AOUT 2024**

2024-08-19.04

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 13H50, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, DANIELLE DUPRÉ, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marcella Davis-Gerrish  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Bruno Bélisle  
Directeur général adjoint

Je, Marcella Davis-Gerrish, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.